

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi vingt-deux mai à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 15/05/2025

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoît GOUBAND, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, Olivier LARMANJAT, Benoît LOISEAU, Guy NOGRET.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N°2025-030 Tarif cantine 2025-2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prix du repas de cantine est actuellement de 3,50€.

Il propose pour la rentrée 2025/2025 d'augmenter le tarif et de passer le prix du repas de cantine à 3,65€.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le prix du repas à 3,65 € à compter du 1^{er} septembre 2025.

Considérant l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

Secrétaire de Maire
Christelle BODIN



LARGEASSE, le 22 mai 2025
Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

